



# COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

12 juin 2014

## **Objet : Plus de 2 200 constats d'infraction signifiés pendant l'opération Ceinture**

Les policiers québécois ont signifié plus de 2 200 constats d'infraction dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition de l'opération Ceinture déployée du 2 au 8 juin.

Au cours de cette semaine d'intervention et de sensibilisation, des opérations ont été réalisées dans toutes les régions du Québec et des dépliants de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ont été remis afin de sensibiliser les conducteurs à l'importance de porter sa ceinture de sécurité.

Au cours de la période du 2 au 8 juin, huit collisions mortelles sont malheureusement survenues sur le territoire Québécois.

Rappelons que selon les données de la SAAQ, en 2013, 32,4 % des conducteurs et passagers d'une automobile ou d'un camion léger décédés ne portaient pas leur ceinture de sécurité, comparativement à 33,7 %, en 2012. Chez les moins de 25 ans, cette proportion était de 25,8 % en 2013 en comparaison avec 35,4 % en 2012.

L'opération Ceinture a pour but de contribuer à l'augmentation du port de la ceinture de sécurité par l'intensification des interventions policières et des actions de prévention.

Cette opération nationale est déployée à l'initiative d'un partenariat formé par l'Association des directeurs de police du Québec, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de police de l'agglomération de Longueuil et la Société de l'assurance automobile du Québec.



- 30 -



Service des communications avec les médias  
Sûreté du Québec  
Montréal  
514 598-4848  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)